

# COPANEF

*Comité paritaire interprofessionnel national  
pour l'emploi et la formation*

Paris, le 18 février 2015

Monsieur George ASSERAF  
Président de la Commission Nationale de la  
Certification Professionnelle

Copie à :

- Monsieur François REBSAMEN, Ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social
- Madame Emmanuelle WARGON, Déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint en application du décret n° 2015-172 du 13 février 2015 relatif au socle de connaissances et de compétences professionnelles, le référentiel précisant les connaissances et compétences et le référentiel de certification attendant répondant respectivement aux exigences des articles D 6113-2 et D 6113-3 du code du travail.

Nous vous demandons de bien vouloir enregistrer à l'inventaire cette certification nationale interprofessionnelle.

Nous engageons parallèlement à cette inscription un travail avec les commissions paritaires nationales de branche (CPNE) et avec les comités paritaires interprofessionnels régionaux de l'emploi et de la formation (Coparef) pour assurer la transparence et la qualité de la délivrance de cette certification. Vous trouverez ci-joint copie du courrier adressé ce jour aux CPNE.

Une copie de ce courrier est adressée aux organisations membres du Copanef pour communication à leurs représentants à la CNCP.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.

Christian JANIN  
Président

Florence POIVEY  
Vice-présidente

## **COPANEF**

*Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation*  
Adresse postale : FPSP 11, rue Scribe 75009 Paris  
[secretariat@copanef.fr](mailto:secretariat@copanef.fr)